Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **98 (1972)**

Heft 4

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Prix international de l'association des ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons (A.I.Ms), Belgique

Période 1971-1972

Ce prix, d'un montant de cinquante mille francs belges (50 000 FB) n'a pas été attribué pour la période 1966-1970.

Le conseil d'administration de l'association des ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons à décidé de le réannoncer pour la période 1971-1972 et d'en porter le montant à septante cinq mille francs belges (75 000 FB).

Pour pouvoir participer au concours, les intéressés devront faire parvenir leurs mémoires à M. le président de l'Association des ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons, rue de Houdain 9, 7000 Mons, Belgique, *avant le 1er septembre 1972.*

Règlement

Le prix, créé par l'Association des ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons, porte le nom de : « Prix international de l'Association des ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons (A.I.Ms). »

Le prix est décerné à l'auteur du meilleur travail original se rapportant à l'art de l'ingénieur.

Le jury est composé de cinq personnes désignées par le Conseil d'administration de l'Association des ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons. Le président de l'Association des ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons et le recteur de la Faculté polytechnique de Mons font partie de droit de ce jury. Le jury peut s'adjoindre des spécialistes qui lui feront rapport sur les travaux présentés, mais qui ne participeront pas aux délibérations du jury. Les décisions de ce jury sont sans appel.

Le prix est décerné à la majorité absolue des membres présents du jury. En cas de parité de voix, la voix du président est prépondérante. Le jury peut ne pas décerner le prix.

Peuvent prendre part au concours, les ingénieurs diplômés des universités et des grandes écoles de niveau universitaire, sans distinction de nationalité.

Sont seuls admis au concours les travaux présentés pendant les années 1970, 1971 et 1972.

Les lauréats pourront porter le titre de : « Lauréat du Prix international de l'Association des ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons (A.I.Ms). »

Les mémoires seront rédigés en français, en néerlandais, en anglais ou en allemand. Ils seront dactylographiés en quatre exemplaires. Les mémoires seront signés d'un pseudonyme et adressés à M. le président de l'Association des ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons, rue de Houdain 9, 7000 Mons, Belgique, sous enveloppe cachetée. Une seconde enveloppe cachetée, contenue dans la première, mentionnera le pseudonyme ainsi que les nom et titres de l'auteur.

Le mémoire primé sera publié dans un bulletin de l'Union des Revues techniques belges (URTB). Les travaux non primés, mais reconnus de valeur par le jury du Prix international de l'Association des ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons, pourront également être publiés après accord avec les auteurs, dans un bulletin de l'Union des Revues techniques belges (URTB).

Par le fait d'envoyer un mémoire au concours, l'auteur s'engage à accepter toutes les clauses du présent règlement.

Tous renseignements complémentaires relatifs à ce prix peuvent être obtenus en s'adressant au Secrétariat de l'A.I.Ms, 9, rue de Houdain, 7000 Mons, Belgique.

Rédacteur : F. VERMEILLE, ingénieur

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Voir page 7 des annonces

Informations diverses

Tecnoplastic Thoune + Polyform Plasticoffre S.A. Ropraz

(Voir photographie page couverture)

Pourquoi cette conjonction alors que certains de nos lecteurs savent que les voûtes translucides présentées sur notre page de couverture sont en fait une réalisation de Tecnoplastic Thoune ?

La raison en est logique : Tecnoplastic fusionne avec Polyform. Ainsi se réalise un rapprochement organique entre deux entreprises complémentaires dans l'industrie des résines synthétiques armées de fibre de verre.

Polyform construit actuellement une nouvelle usine importante à Yvonand/VD. L'apport de Tecnoplastic permet d'étendre un programme de fabrication axé jusqu'ici sur la construction de coques de bateaux et de coffrages pour le génie civil. Tecnoplastic est spécialisé dans la fabrication de coupoles et d'éléments d'éclairage zénithal (clichés 2, 3).

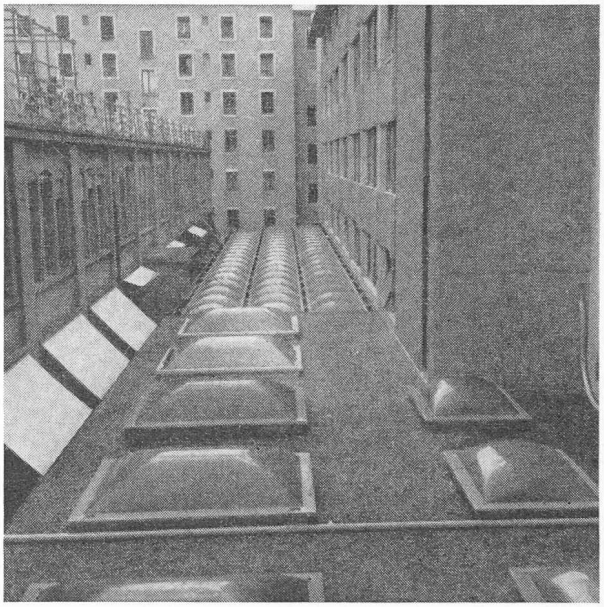

Les deux entreprises disposent aussi de départements complémentaires pour la production de pièces spéciales : éléments de carrosserie et de machines, grands articles publicitaires et piscines préfabriquées. D'autres secteurs sont actuellement en plein développement. Polyform disposera ainsi d'une capacité de production accrue, d'une agence de vente à Thoune et d'un bureau à Genève.

C'est une nouvelle étape importante pour Polyform SA qui devient l'une des premières entreprises industrielles suisses dans ce domaine.